

LES ENTREPRISES EN FRANCE

PHOTOGRAPHIE DU TISSU PRODUCTIF EN 2017

Mardi 3 décembre 2019 • FICHE PRESSE

Les entreprises en France



Les entreprises en France a pour vocation d'offrir la vue la plus complète de notre système productif. Les données sur les caractéristiques comptables et financières des entreprises sont désormais établies sur la base **de la définition économique de l'entreprise**, issue de la loi de modernisation de l'économie de 2008. Cette définition permet de mieux rendre compte de l'organisation d'un nombre croissant d'entreprises en groupes de sociétés. Le présent éclairage décrit l'ensemble du tissu productif à travers l'entreprise, en tenant compte des plus de 100 000 groupes qui le composent et des grandeurs comptables consolidées qui leur sont associées.

Avec cette nouvelle approche, la photographie du tissu productif est en partie renouvelée. Il apparaît plus concentré, avec une contribution accrue des grandes entreprises. Le poids de l'industrie dans l'économie est renforcé, au détriment du commerce et surtout des services.

 À lire pages 11 à 45 | Fiches thématiques p.104 | Fiches sectorielles détaillées p.160

Les secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers (hors micro-entrepreneurs et microentreprises au sens fiscal)



2,3 millions d'entreprises



3 765 milliards d'euros de chiffre d'affaires
1 064 milliards d'euros de valeur ajoutée



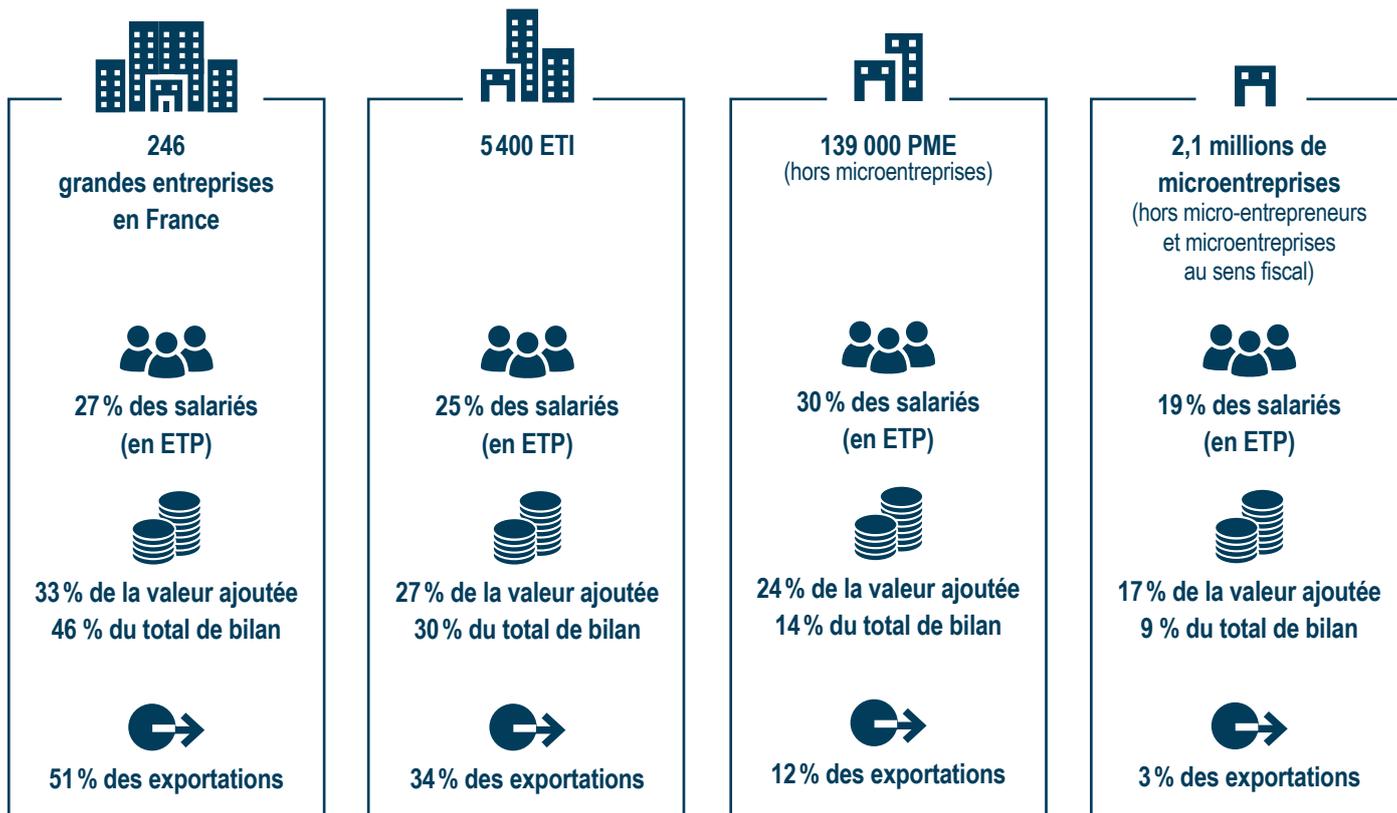
12,2 millions de salariés
en équivalent temps plein (ETP)



52 %
de la valeur ajoutée
de l'ensemble de l'économie

Les secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et microentreprises au sens fiscal constituent le champ utilisé pour la majeure partie de cet éclairage. C'est le champ pour lequel l'Insee dispose le plus de données. Pour faciliter la lecture, nous ne mentionnerons pas systématiquement « hors micro-entrepreneurs et microentreprises au sens fiscal ».

Un tissu productif plus concentré



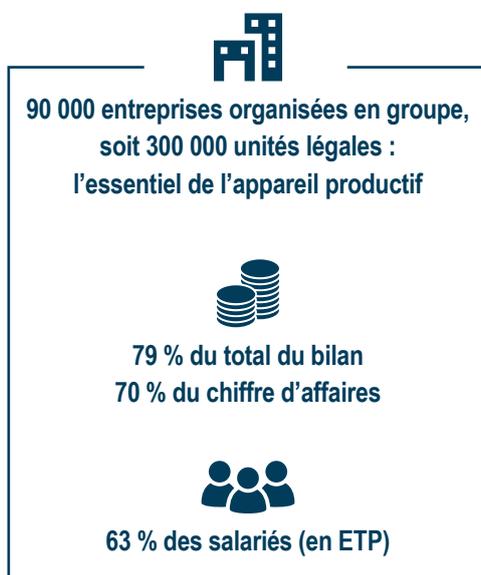
 Retrouvez les données détaillées en page 16

 Retrouvez les définitions dans les fiches presse : *Point Méthodologique*

 Les 500 entreprises les plus importantes en nombre de salariés concentrent à elles seules 34 % des effectifs.

 500 entreprises enregistrant les chiffres d'affaires à l'exportation les plus élevés cumulent 72 % du chiffre d'affaires total à l'exportation.

 Retrouvez les données détaillées en page 15



Définition économique de l'entreprise : ce qui change

Des problématiques différentes selon les catégories d'entreprises

Les **microentreprises** sont principalement présentes dans les activités tertiaires et dans la construction.

Les problématiques propres à ce secteur sont celles de l'entrepreneuriat individuel : création d'entreprise, statut de non-salarié, artisanat, profession libérale.

Les **PME (y compris microentreprises)** ont une contribution à l'économie plus faible que celle des unités légales de moins de 250 salariés. En effet, un grand nombre d'unités légales de taille PME appartiennent à des grandes entreprises où elles assurent des fonctions précises comme des filiales de commerce de gros pour les exportations ou des filiales tertiaires (holdings, services immobiliers, centres de R&D...).

Un des enjeux concerne leur croissance, notamment l'accès aux financements : dépendance aux crédits bancaires, accès aux aides publiques, à l'innovation.

Les **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** ont plus souvent que les autres catégories une activité principale dans l'industrie. Elles sont majoritairement organisées en groupe de sociétés.

Leurs principales problématiques concernent leur internationalisation et l'attractivité de leur base productive.

Les **grandes entreprises** sont aussi très représentées dans l'industrie mais relativement moins que les ETI dans l'industrie manufacturière. L'énergie et les transports, tous deux fortement concentrés, y sont très présents, de même que le commerce. Les grandes entreprises sont toutes organisées en groupes et presque toutes multinationales.

Leur fort déploiement à l'international soulève des enjeux propres aux structures internationalisées : chaînes de valeur mondiales, localisation des centres de décision et de la production, optimisation fiscale, etc.

 **En savoir plus : p.17**

L'industrie est le principal moteur des exportations, les activités tertiaires dominent le système productif

Les activités tertiaires (commerce, transports-entreposage et services marchands non financiers) concentrent **63 %** de la valeur ajoutée ; les entreprises industrielles et de la construction en réalisent **37 %**. Les entreprises industrielles sont fortement tournées vers les marchés internationaux (elles réalisent **67 %** des exportations) et sont structurellement plus capitalistiques (elles portent **42 %** du total du bilan).

Principaux agrégats économiques selon le secteur d'activité des entreprises en 2017

	Nombre d'entreprises	Salariés en équivalent temps plein	Chiffre d'affaires	Total de bilan	Valeur ajoutée	Investissement	Chiffre d'affaires à l'exportation
	(en milliers)		(en milliards d'euros)				
Industrie	179	3 111	1 188	3 225	301	60	470
Construction	355	1 309	293	503	95	10	13
Commerce	500	2 668	1 317	1 272	208	23	126
Transports et entreposage	94	1 210	213	697	90	25	45
Services marchands	1 163	3 885	754	3 120	370	84	73
Ensemble	2 291	12 183	3 765	8 817	1 064	202	727

Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et régime fiscal de la microentreprise.

Source : Insee, Esane (données individuelles).

Le poids économique de l'industrie est renforcé au détriment du commerce et des services

En 2017, les 16 000 entreprises industrielles organisées en groupes sont composées pour moitié de sociétés industrielles (cœur de métier) et pour moitié de sociétés relevant d'activités périphériques, le plus souvent tertiaires. L'industrie est le secteur le plus concerné par ce phénomène de filialisation. Avec la nouvelle définition de l'entreprise, les résultats de certaines unités des services sont maintenant comptabilisés dans les groupes industriels. Le poids en termes de valeur ajoutée de l'industrie est renforcé de 3 points et celui de la construction de 1 point, au détriment du commerce et surtout des services (-2 points). Dans les autres secteurs, la part des sociétés « cœur de métier » au sein des entreprises est plus élevée que dans l'industrie.

Les performances de l'industrie sont modifiées

La productivité d'une économie, d'un secteur ou d'une firme fournit une mesure de sa compétitivité et de sa capacité à faire croître son activité à long terme.

La productivité apparente du travail est le rapport entre la valeur ajoutée et la quantité de travail utilisée pour la générer. La productivité apparente du capital est le rapport entre la valeur ajoutée et la quantité de capital immobilisée pour la produire. Ces productivités sont dites « apparentes », car elles sont chacune des mesures partielles de l'efficacité du processus de production.

Avec la vision en « entreprise », les indicateurs de performance sont modifiés. Le taux de valeur ajoutée de l'industrie est rehaussé de 2,8 points (traduisant la plus forte intégration verticale des entreprises de ce secteur), son taux de marge et son taux d'investissement sont abaissés (respectivement - 1,3 point et - 1,4 point), mais son taux d'exportation est plus élevé (+ 3,5 points).

Au niveau microéconomique, ces indicateurs de performance sont moins dispersés.

 Retrouvez les données détaillées en page 21-22

La productivité du travail et du capital : une mesure renouvelée au niveau de l'entreprise

Avec la définition économique de l'entreprise, la valeur ajoutée et les facteurs de production portés par les différentes filiales de l'entreprise sont rassemblés dans la même unité de production. Les productivités du travail et du capital des entreprises organisées en groupe sont moins dispersées, y compris au sein de chaque secteur (Graphiques 6 et 7 ; pages 37 et 38). Pour l'ensemble des entreprises, organisées en groupe ou non, et par rapport à la vision en unité légale, la productivité du travail au sein des trois catégories, PME hors microentreprises, ETI et grandes entreprises, est nettement supérieure (Graphique 8 ; page 38).

Pour ces trois catégories, la distribution se déplace ainsi vers le haut. Ceci est particulièrement marqué pour les grandes entreprises. Les 25 % des grandes entreprises les plus productives affichent une productivité du travail au-dessus du seuil de 148 000 € par salarié (en équivalent temps plein). Ce seuil est supérieur de 48 % à celui calculé pour les unités légales de plus de 5 000 salariés.

Ainsi, le niveau de la productivité moyenne du travail est influencé par un nombre limité d'ETI et de très grandes entreprises, concentrant une part élevée des effectifs salariés de l'économie, nettement plus productives que le reste des entreprises.

 Retrouvez les données détaillées en page 35

La valeur ajoutée et les facteurs de production « travail » et « capital » sont répartis différemment entre les secteurs

Avec la nouvelle approche, l'industrie et la construction concentrent davantage de capital et ce, au détriment des services marchands. Davantage d'emplois sont rattachés à l'industrie, en particulier de l'emploi qualifié en provenance de filiales tertiaires (holdings, services immobiliers, R&D, etc.) de groupes industriels. Au total, la productivité moyenne du travail est rehaussée dans l'industrie et la construction et la productivité moyenne du capital est nettement abaissée dans la construction et le commerce.

 Retrouvez les données détaillées en page 33

ÉVALUATION DU CRÉDIT D'IMPÔT INNOVATION : DYNAMIQUE DES BÉNÉFICIAIRES DEPUIS SON INTRODUCTION

Mardi 3 décembre 2019 • FICHE PRESSE

Les entreprises en France



Instauré en 2013, le crédit d'impôt innovation (CII) est une extension du crédit d'impôt recherche (CIR) destinée à compléter son effet incitatif chez les PME, afin qu'elles s'engagent dans des dépenses d'innovation et de valorisation de la recherche et développement, via le développement de prototypes et, in fine, la création de nouveaux produits. Il consiste en un crédit d'impôt égal à 20 % de ces dépenses.

 Voir p. 73

En 2013, le Crédit impôt recherche (CIR) représentait 80 millions d'euros de crédit d'impôt, pour 4 100 PME bénéficiaires. Son montant total a fortement progressé en 2014 pour atteindre **120 millions d'euros** et **5 300 PME bénéficiaires**. Cette hausse traduit l'appropriation progressive du dispositif par les PME.

Les petites et moyennes entreprises (PME) sont celles qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Elles incluent la catégorie des microentreprises (MIC) qui occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros.

Trois secteurs perçoivent 87 % du montant total de CII

 L'information et communication :
38 % du montant total du CII

 L'industrie manufacturière : 28 %

 Les activités spécialisées,
scientifiques et techniques : 21 %

... Ce sont les trois secteurs où la proportion de sociétés innovantes est la plus importante d'après l'enquête sur l'innovation (CIS) de l'Insee.

... Pour les entreprises bénéficiaires, l'instauration du CII s'est accompagnée d'une baisse **des dépenses de recherche** déclarées dans le cadre du CIR.

Profil type d'une PME bénéficiaire du CII

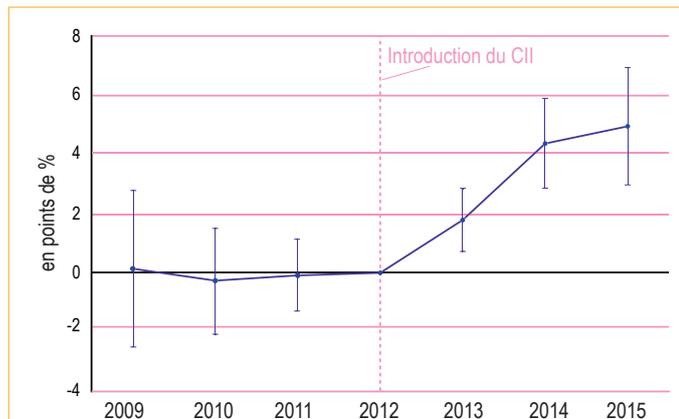
 Montant moyen de crédit d'impôt par PME bénéficiaire du CII :
23 000 euros

... Ces entreprises sont généralement plus grandes que les autres PME.

 Effectif médian : 10 salariés

Dès 2013, première année de mise en place du CII, l'emploi des PME bénéficiaires du CII augmente plus fortement que celui des non-bénéficiaires

Estimations des différences d'évolution de l'emploi (effectif en ETP) entre bénéficiaires du CII et non bénéficiaires



Champ : PME bénéficiaires du CII et PME non bénéficiaires comparables.

Sources : DGFIP-Mesri, base GECIR ; Insee, DADS, FARE.

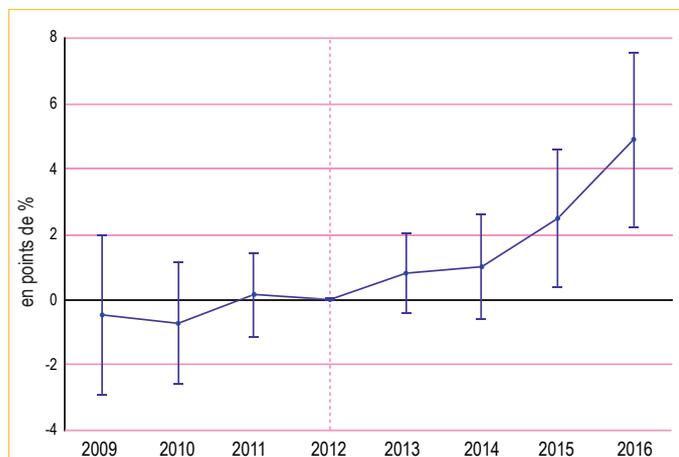
L'écart entre ces deux groupes s'accroît dans le temps et passe de 1,8 point en 2013 à 5,0 points en 2015. Ce résultat semble cohérent avec un des objectifs initiaux du CII qui était de « contribuer à la création d'emplois par les PME » [PLF, 2013].

Par ailleurs, l'évolution de la part de l'emploi technique, c'est-à-dire de salariés susceptibles de réaliser des activités de recherche, de développement et d'innovation (techniciens, ingénieurs et cadres techniques de l'entreprise), est plus importante pour le groupe bénéficiaire en 2013. Cette différence entre groupe bénéficiaire et groupe non bénéficiaire ne persiste cependant pas en 2014 et 2015.

En revanche, les salaires augmentent moins fortement dans les PME bénéficiaires que dans les autres, de l'ordre de 1,8 point de pourcentage de moins en 2014. Les PME bénéficiaires ayant une hausse plus forte de leur emploi que les autres, cette moindre hausse des salaires peut provenir du fait que les nouveaux salariés embauchés ont un salaire en moyenne moins élevé que les salariés déjà présents.

Le chiffre d'affaires croît davantage chez les PME bénéficiaires

Estimations des différences d'évolution du chiffre d'affaires entre bénéficiaires du CII et non bénéficiaires



Champ : PME bénéficiaires du CII et PME non bénéficiaires comparables.

Sources : DGFIP-Mesri, base GECIR ; Insee, DADS, FARE.

L'écart de chiffre d'affaires est de 2,5 points de pourcentage en 2015 et passe à 4,9 points de pourcentage en 2016.

Mesurées par le total du bilan, les ressources financières des PME bénéficiaires du CII augmentent davantage que celles des non-bénéficiaires, l'écart passant de 2,4 points de pourcentage en 2013 à 4,7 points de pourcentage en 2016. En revanche aucune différence n'est observée concernant le taux d'investissement.

Les PME bénéficiaires du CII dans l'industrie ont créé davantage de nouveaux produits

Le nombre de produits différents fabriqués par les PME bénéficiaires du CII a en moyenne augmenté plus vite que celui des non-bénéficiaires. L'écart est positif et significatif à partir de 2015. Il reste en 2016 pour atteindre, en moyenne, respectivement **0,10 et 0,08 produit supplémentaire** chez les bénéficiaires du CII, selon le niveau considéré pour définir un produit. À titre de comparaison, le nombre moyen de produits (au niveau le plus agrégé) est en moyenne de 1,52 dans le groupe bénéficiaire en 2012, ce qui représenterait donc un surplus de 5 % chez les bénéficiaires.

Ces résultats traduisent une faculté des PME bénéficiaires à proposer des produits supplémentaires assez différents des produits qu'elles proposaient avant l'introduction du CII.

ENTREPRISES ET INNOVATION DANS L'EUROPE DES 15

UNE CERTAINE CONVERGENCE DE L'INNOVATION DANS LES ENTREPRISES EN EUROPE

Mardi 3 décembre 2019 • FICHE PRESSE

Les entreprises en France



Afin d'accroître la compétitivité de l'Union européenne, la stratégie de Lisbonne a fait de l'innovation un des piliers pour s'adapter au changement technologique. L'innovation est un des déterminants clés permettant aux entreprises de se développer en gagnant des parts de marché et aux pays d'obtenir une croissance soutenue, riche en emplois à forte valeur ajoutée.

L'Insee dans cette étude s'intéresse aux sociétés innovantes, au sens large ou technologique, des pays de l'Europe des 15. En se basant sur l'enquête communautaire sur l'innovation (CIS) qui permet une analyse de l'innovation par pays, l'Insee dresse l'évolution de la proportion de sociétés innovantes, analyse et compare les résultats, donne les limites de ces derniers et propose des indicateurs alternatifs à la mesure de l'innovation.

 Voir p. 85

Définition

- Société innovante :

une société est considérée comme innovante si elle a réalisé au moins une innovation, y compris quand celle-ci n'a pas encore abouti ou quand elle a été abandonnée (manuel d'Oslo).

- Innovation au sens large :

innovation qui couvre les quatre dimensions de l'innovation : technologique (de produits ou de procédés) ou non (d'organisation et de marketing)

Précision sur l'étude

Les pays étudiés sont ceux de la partie ouest de l'Europe, pour lesquels on dispose de données plus complètes, et qui sont plus homogènes en matière d'innovation.



De 2008 à 2016, l'écart entre l'Allemagne, pays leader en 2008, et les autres pays se réduit

En 2016, la proportion de sociétés innovantes de l'UE15 retrouve son niveau de 2008, après avoir baissé entre 2008 et 2012. La dispersion entre les pays européens a diminué entre 2008 et 2016.

La proportion de sociétés innovantes au sens large augmente le plus fortement dans certains pays, comme les Pays-Bas et le Royaume-Uni, où elle était la plus faible en 2008. L'Allemagne, leader en 2008 quant à la proportion de sociétés innovantes, est partiellement rattrapée par les autres pays européens. La Belgique, le Portugal et la Finlande l'ont maintenant dépassée.

Proportion de sociétés innovantes au sens large pour 2008 et 2016

	Proportion de sociétés innovantes en 2008	Proportion de sociétés innovantes en 2016	Variation de la proportion de sociétés innovantes entre 2008 et 2016
 Belgique	58	68	10,0
 Portugal	58	67	9,1
 Finlande	52	65	12,6
 Allemagne	80	64	-16,2
 Autriche	56	62	5,8
 Pays-bas	45	60	14,8
 Royaume-Uni	46	59	13,1
 France	50	58	7,5
 Irlande	57	57	0,8
 Italie	53	54	0,6
 Suède	54	54	0,5
 Danemark	52	52	-0,4
 Espagne	44	37	-6,6

Champ : sociétés de 10 salariés ou plus relevant du champ obligatoire des enquêtes CIS.

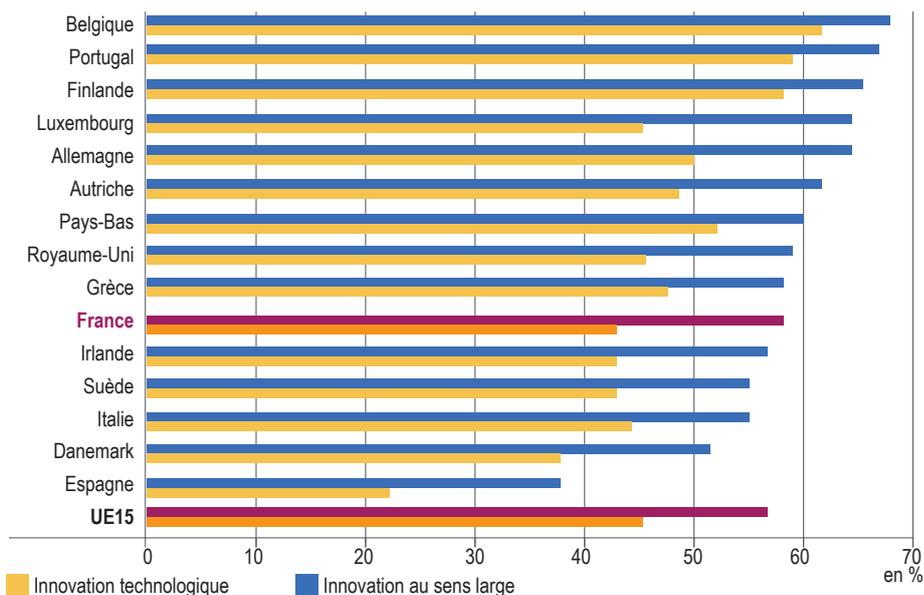
Source : Eurostat enquêtes CIS 2008 et 2016, calculs des auteurs.

En 2014-2016, plus d'une société sur deux en Europe a innové

Entre 2014 et 2016, dans l'Union européenne à 15 pays (UE15), 57 % des sociétés de 10 salariés ou plus ont réalisé des innovations au sens large. Cette part varie de 37 % en Espagne à 68 % en Belgique. Elle est proche de la moyenne pour la France (58 %), supérieure pour l'Allemagne (64 %).

Pour les seules innovations technologiques, la proportion de sociétés innovantes est plus faible : 45 % dans l'UE15.

Proportion de sociétés innovantes au sens large et technologique en 2016



Champ : sociétés de 10 salariés ou plus relevant du champ obligatoire de l'enquête CIS 2016.

Source : Eurostat, enquête CIS 2016

Une dispersion importante et des écarts entre pays à relativiser

Dans les 15 pays étudiés, la proportion de sociétés innovantes varie de 37 % à 68 %. La dispersion est donc importante. Elle s'explique en faible partie par des effets de structure (répartition des sociétés par bulle et secteur d'activités) et de manière plus importante par des protocoles d'enquêtes différents selon les pays.

Pondérer par le chiffre d'affaires pour mieux appréhender les différences par taille

Une société réalise des innovations dont l'importance « économique », en matière de dépenses ou de revenus futurs, est proportionnelle à sa taille. Une mesure alternative avec pondération par le chiffre d'affaires, dans laquelle une grande entreprise pèse davantage dans le calcul de la proportion de sociétés innovantes qu'une petite, a donc été testée.

La pondération par le chiffre d'affaires rehausse significativement la part de sociétés innovantes. Avec cet indicateur, l'Allemagne devient le pays où la proportion de sociétés innovantes est la plus élevée. L'indicateur pondéré par le chiffre d'affaires y est de 85 %. Il est de 61 % pour l'Espagne, il reste donc parmi les moins élevés, tout en se rapprochant de celui des autres pays européens étudiés. Il est de 75 % pour la France. Finalement, quel que soit l'indicateur retenu, la France a une proportion de sociétés innovantes proche de la moyenne de l'UE.

	Proportion de sociétés innovantes au sens large (sans pondération)	Proportion avec une pondération par le chiffre d'affaires
Allemagne	64	85
Autriche	62	77
Belgique	68	79
Danemark	51	65
Espagne	37	61
Finlande	65	78
France	58	74
Grèce	58	71
Irlande	57	74
Italie	54	72
Luxembourg	64	69
Pays-Bas	60	72
Portugal	67	76
Royaume-Uni	59	67
Suède	54	71
UE15	57	74

Champ : sociétés de 10 salariés ou plus relevant du champ obligatoire de l'enquête CIS 2016.

Source : Eurostat, enquête CIS 2016, calculs des auteurs.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

EN QUOI L'ENQUÊTE R&D PERMET DE MESURER L'EFFORT DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES AU-DELÀ DU CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE ?

Mardi 3 décembre 2019 • FICHE PRESSE

Les entreprises en France



La recherche et développement (R&D) est un des enjeux majeurs de l'économie en tant que facteur de croissance. Dès 2002, la politique de l'Union européenne, dite « stratégie de Lisbonne » avait fixé l'objectif de consacrer 3 % du PIB à la réalisation d'activités de R&D en 2010. Pour se rapprocher de cet objectif, la France est devenue le pays de l'Union européenne où les aides publiques à la R&D des entreprises sont les plus élevées en 2014.

Ce dossier s'intéresse à la mesure de cet effort de R&D des entreprises, et plus particulièrement à l'écart entre deux sources : l'enquête Recherche & Développement qui permet de mesurer la dépense intérieure de R&D des entreprises (DIRDE) et les déclarations des dépenses éligibles au crédit d'impôt recherche.

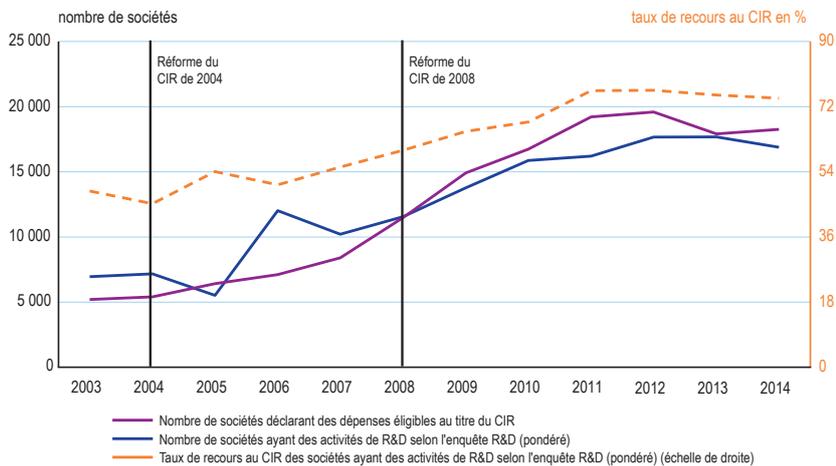
 [Voir p. 61](#)

Deux sources pour appréhender l'effort de recherche et développement des entreprises

Le dossier s'intéresse aux deux principales sources, administrative et statistique, permettant d'appréhender les dépenses de R&D en France. L'identification des projets de R&D est fondée sur une même définition dans les deux sources, qui procèdent toutefois de logiques différentes.

Déclarations des dépenses de R&D éligibles au CIR	L'enquête européenne R&D de mesure de la DIRDE
<p>Les dépenses éligibles au CIR correspondent aux travaux de R&D financés par les entreprises, y compris ceux sous-traités auprès d'organismes publics ou de sociétés agréés implantés en France ou dans l'espace économique européen.</p> <p>L'entreprise déclare ses dépenses de R&D éligibles et bénéficie d'une créance imputée sur son impôt. Le montant de la créance correspond à 30 % des dépenses éligibles déclarées jusqu'à 100 millions d'euros et 5 % au-delà. Le CIR devrait inciter l'ensemble des entreprises ayant des activités de R&D à demander à en bénéficier, en déclarant leurs dépenses de R&D au titre de ce dispositif.</p>	<p>L'enquête mesure la dépense intérieure de R&D des entreprises (DIRDE), c'est-à-dire les dépenses concernant les travaux réalisés au sein des entreprises localisées en France.</p> <p>La dépense intérieure de R&D des entreprises (DIRDE) est déclarée dans l'enquête annuelle sur les moyens consacrés à la R&D menée par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (Mesri).</p> <p>L'enquête à caractère obligatoire a un taux de réponse élevé (92 % pour l'enquête de 2014).</p>

Évolution des dépenses de R&D déclarées dans l'enquête et au titre du CIR, créance associée et effort de recherche des entreprises



Les dépenses de R&D augmentent de façon plutôt régulière depuis 1990, qu'il s'agisse de celles éligibles au CIR ou de celles déclarées dans l'enquête. Le nombre de sociétés réalisant des activités de R&D accélère quant à lui après la réforme du CIR 2008. En 2009, à la suite de la crise de 2008, le PIB se contracte alors que la hausse des dépenses de R&D des entreprises se poursuit. L'effort de recherche des entreprises atteint 1,45 % du PIB en 2014, soit son plus haut niveau.

Un écart qui persiste entre les dépenses de R&D déclarées au titre du CIR et celles de l'enquête R&D

Le CIR est le premier dispositif d'aide à la R&D en France. Pourtant, les dépenses déclarées au titre du CIR (20,7 milliards d'euros) ne représentent que 67 % des dépenses intérieures de R&D des entreprises (DIRDE) mesurées à partir de l'enquête R&D (31,1 milliards d'euros), soit un écart de 10,5 milliards d'euros en 2014.

↳ Cet écart s'explique notamment par le plafonnement des dépenses déclarées au titre du CIR : l'écart est en grande partie porté par les grandes entreprises, et notamment par celles au-dessus

du seuil de 100 millions d'euros de dépenses de R&D au-delà duquel le taux de crédit d'impôt associé au CIR est moins élevé (5 % au lieu de 30 %). En effet, ces sociétés déclarent 8,9 milliards d'euros de DIRDE et 4,0 milliards d'euros de dépenses de recherche au titre du CIR.

↳ Il s'explique également par un arbitrage des sociétés entre son coût administratif et son bénéfice, notamment pour les plus petites d'entre elles : en 2014, 17 % des sociétés déclarant des dépenses de R&D dans l'enquête et ne demandant

pas le CIR sont dites agréées, c'est-à-dire pouvant réaliser des activités de sous-traitance de R&D pour le compte de tiers. Mais les ressources perçues pour les travaux de R&D qui leur sont sous-traités étant retirées de l'assiette fiscale sur laquelle est calculée la créance, demander le CIR peut ne pas être avantageux. De manière générale, plusieurs raisons peuvent expliquer le non-recours au CIR.

➕ Pour en savoir plus p. 69

✓ Lorsqu'on se place au niveau du groupe et non plus au niveau de chaque société, l'écart est concentré sur un nombre plus restreint d'entités. Cette analyse incite à étudier la R&D au niveau des groupes afin de mieux comprendre l'organisation des activités de R&D en leur sein et leurs comportements face à un dispositif fiscal, comme le CIR.

Définition

- **Effort de recherche** : part du produit intérieur brut (PIB) consacré aux dépenses intérieures de R&D (ratio DIRD/PIB).

- **Crédit d'impôt recherche (CIR)** : mesure fiscale d'incitation à la R&D et, depuis 2013, à l'innovation. Le CIR vient en déduction de l'impôt dû par la société au titre de l'année où les dépenses ont été engagées. Il a été réformé en 2008 et est calculé depuis lors à partir du volume des dépenses éligibles, ce qui a augmenté la créance pour les sociétés. L'assiette du CIR est composée de trois types de dépenses : les dépenses de recherche, les dépenses liées à l'élaboration de nouvelles collections exposées par les entreprises industrielles du secteur textile-habillement-cuir (THC) et depuis 2013 les dépenses d'innovation pour les PME uniquement (CII). Dans ce dossier, seul le CIR dit « recherche » est pris en compte.

- **Dépense intérieure de recherche et développement expérimental (DIRDE)** : moyens financiers (nationaux et étrangers) mobilisés pour l'exécution de travaux de R&D sur le territoire national (métropole et outre-mer pour la France) par le secteur des administrations – État, enseignement supérieur et associations – et celui des entreprises (DIRDE). Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la R&D).

- **La recherche et développement expérimental** : la R&D englobe les travaux systématiques de création en entreprise en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'humanité, de la culture et de la société, et de concevoir de nouvelles applications à partir des connaissances disponibles.